

Réflexions sur les Débats Publics

sur l'EPR et sur la « Gestion des déchets radioactifs »

Hervé Nifenecker

Président de « Sauvons le Climat »

Que pouvait-on attendre de ces débats ?

Il est bien entendu hors de question qu'un débat public réunissant quelques centaines de personnes puisse décider de la politique énergétique de notre pays en se substituant au parlement ou au gouvernement. Economiquement et financièrement irresponsable, il ne saurait pas non plus imposer des choix à une entreprise comme EDF, ni, d'une façon générale aux partenaires de la filière nucléaire. Dès le début des débats, la règle en avait été clairement indiquée par les organisateurs: faire en sorte que chacun des acteurs du débat puisse s'exprimer et rendre publiques son approche et ses propositions. A cet égard la rédaction des cahiers d'acteurs a été une étape importante et utile.

EDF a constamment souligné que sa décision de réaliser l'EPR à Flamanville n'était pas prise et qu'elle ne le serait qu'au vu des conclusions du débat. Malheureusement, des messages contradictoires ont émané du gouvernement, du parlement et, finalement, du Président de la République, semblant indiquer que la discussion n'était plus de mise. Cette ambiguïté a, probablement, découragé un certain nombre de nos concitoyens et limité la couverture médiatique du débat et peut expliquer son faible succès d'audience.

Pour ce qui concerne le débat sur la gestion des déchets radioactifs, le parlement n'a voté la loi correspondante qu'après la clôture du débat.

On aurait pu espérer que, dans le courant des débats, des suggestions ou contributions seraient faites et, éventuellement, retenues par EDF ou les autorités politiques. A l'exception de la mise au point d'une procédure permettant de traiter la question des secrets défense et industriel et d'un intéressant travail sur l'estimation des besoins de stockage pour différents scénarios de recours au nucléaire, cet espoir ne s'est pas concrétisé, d'une part parce que les processus de décision semblaient trop avancés, d'autre part parce que ce genre d'approche pragmatique n'intéressait aucunement les organisations antinucléaires.

On peut se demander si le terme « Débat Public » est bien adapté à une procédure qui vise plutôt « l'information et l'expression du public ».

Le débat introuvable

Les organisations antinucléaires ont saisi le premier prétexte qui leur a été fourni par la maladresse du Haut Fonctionnaire de la Défense auprès du Ministère de l'Industrie pour se retirer du débat EPR. Ces organisations sont coutumières du fait puisqu'elles avaient refusé de participer au Débat National sur l'Energie et se sont également retirées du Débat sur la Gestion des Déchets Radioactifs. Alors qu'elles n'hésitent pas à ramener tous les débats à une dénonciation généralisée des organismes publics et des industriels, elles semblent ne pas du tout apprécier de voir leurs thèses soumises à un examen contradictoire. Il aurait pourtant été intéressant de savoir quelles sont leurs propositions concrètes, aussi bien pour diminuer

les consommations énergétiques, pour produire de l'électricité sans émissions de gaz à effet de serre que pour gérer les déchets nucléaires existants. Sur tous ces sujets, en dehors des slogans du style « n'y a qu'à, faut qu'on » et de la manipulation de la peur, nous n'avons pas eu grand' chose à nous mettre sous la dent.

Pour les organisations antinucléaires, les débats ne semblent que des occasions de répandre leur propagande en profitant des facilités qui leur sont offertes par la publication des cahiers d'acteurs, par exemple. Pour éviter une simple instrumentation des débats publics aux fins d'en tirer des avantages financiers, il nous semble que les organisations se retirant en cours de débat devraient rembourser les frais des prestations dont elles auraient bénéficié (publication des cahiers d'acteurs, par exemple).

Certains proposaient, au début du débat, d'attendre les réacteurs de Génération IV dont ils vantaient les qualités. Mais les mêmes rejetèrent immédiatement la proposition du Président de la République d'en réaliser un prototype dès 2020. Ils semblaient aussi avoir oublié leur farouche opposition à Super Phénix qui était une préfiguration des réacteurs de quatrième Génération.

La question d'une expertise réellement indépendante des projets nucléaires n'a pas été réglée de manière satisfaisante, puisque les experts français sont soit considérés par les uns comme trop proches des auteurs des propositions, soit marqués, pour les autres, comme idéologiquement antinucléaires. Cette situation provient d'un effacement du monde académique dans le débat. Dans ces conditions il serait désirable, à l'avenir, de faire davantage appel à des experts étrangers dont la qualité soit garantie par les institutions scientifiques reconnues (par exemple des académies des sciences ou de médecine françaises ou étrangères).

Un débat tronqué

Le débat sur l'évolution de la demande électrique, pour intéressant qu'il fût, était plus la continuation de celui qui avait été mené sur l'énergie sous la houlette du précédent gouvernement qu'un élément de décision pour la construction d'EPR. Actuellement, même en période de faible croissance économique, la consommation électrique du pays augmente au rythme de 1,5 à 2% par an. Sur les 7 ans qui nous séparent de la mise en service de l'EPR, ce sont donc au moins 10% de besoins supplémentaires qu'il faudra satisfaire, aussi longtemps du moins que de fortes mesures gouvernementales n'auront pas infléchi la tendance. C'est sur cette base qu'EDF et les autres producteurs d'électricité doivent raisonner. En effet, la mission d'EDF (et des autres opérateurs) ne saurait être d'organiser la pénurie mais bien de faire face à la demande. L'EPR ne fournira donc que le cinquième des besoins. Les quatre cinquièmes manquants ne sauraient être produits par les Energies Renouvelables (éolien surtout) car la production de l'électricité éolienne a le caractère d'une énergie fatale, qu'il faut accepter quand elle se présente, et qui viendra essentiellement en déduction (et non en surplus) de la production nucléaire. Les kilowattheures manquants seront donc produits par des centrales à combustibles fossiles. Dès maintenant EDF remet en service d'anciennes centrales à charbon ou à fioul tandis que les centrales à gaz se multiplient. La Programmation Pluriannuelle des Investissements présentée le 7 Juillet 2006 par le Ministre de l'Industrie prévoit d'ailleurs la réalisation, d'ici 2015, de 17000 Mégawatts d'éolien, de 6100 Mégawatts de Thermique à Flamme et d'un seul EPR. Notons d'ailleurs que le coût en investissement du programme éolien atteindra à lui seul plus de 27 milliards d'Euros soit celui de 8 EPR. Par contre, l'électricité produite par un tel parc d'éoliennes ne dépassera pas celle de 3 EPR au mieux. Devant ces chiffres, le discours affirmant que la construction de l'EPR empêche le développement des énergies renouvelables est tout simplement ridicule. On eût aimé que ce

gigantesque programme éolien ait bénéficié également d'un débat public, dans les mêmes conditions que l'EPR.

Par ailleurs, à moins d'imposer l'utilisation de la technique de capture et stockage du gaz carbonique, le programme de réalisation de centrales thermiques à flamme conduira à des rejets supplémentaires de CO₂ de l'ordre de 40 millions de tonnes. Là aussi un débat ne s'impose-t-il pas ?

Un stockage géologique sûr mais dont l'acceptabilité est loin d'être acquise

La faisabilité technique du stockage géologique dans l'argile du plateau de Bures est démontrée, une incertitude demeurant sur sa dimension et son coût. Par contre son acceptabilité par les populations locales semble loin d'être acquise. Les rumeurs les plus folles sont répandues et encouragées, allant jusqu'à convaincre les pêcheurs à la ligne que les rivières seront empoisonnées. En face de cette débauche d'informations mensongères la communication des autorités et, spécialement, de l'ANDRA a été indigente, refusant de préciser aux populations l'ordre de grandeur des risques encourus du fait du site de stockage. Dès le début du débat, « Sauvons le Climat » avait souligné la nécessité de donner cette information. Il fut soutenu dans cette démarche par le Président de la CPDP, Georges Mercadal, qui obtint de l'ANDRA qu'elle soit donnée dans son rapport de Maître d'Ouvrage. Nous constatons d'ailleurs, avec satisfaction, que les valeurs du risque données par l'ANDRA sont cohérentes avec nos propres estimations telles que précisées dans notre cahier d'acteur : une irradiation supplémentaire maximum des populations les plus exposées de moins du centième de la radioactivité naturelle dans quelques centaines de milliers d'années. Malheureusement le mal causé par une information trop tardive est largement fait. Notons aussi le paradoxe qui veut que l'entreposage ait les faveurs des antinucléaires alors que cette solution est sûre aussi longtemps que les compétences nucléaires persistent, mais devient extrêmement risquée en cas de sortie du nucléaire.